



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/05/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 52

***Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IRDEIC)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 28/05/2019
DELIBERATION n° CA 2019 - 52
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IRDEIC)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
09/05/2019	Adhésion à une association	930 000 0900	Décision n° IRDEIC 2019 - 01 - Adhésion à l'association FONDAFIP - Fondation internationale de Finances Publiques 300€
09/05/2019	Adhésion à une association	930 000 0900	Décision n° IRDEIC 2019 - 02 - Adhésion à l'association 2ISF - Institut International Sciences Fiscales 350 €
09/05/2019	Adhésion à une association	930 000 0900	Décision n° IRDEIC 2019 - 03 - Adhésion à l'association CEDECE - Association d'études Européennes 150€